



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Appariement SNDS- Résil

Type d'opportunité : première demande d'opportunité

Périodicité : ponctuelle

Demandeur : Drees

S'agissant d'un projet que le « cadre de référence pour les appariements » qualifie de « spécifique par son ampleur ou les variables concernées », le Bureau du Cnis a examiné, lors de sa réunion du 8 octobre 2025, le projet d'appariement du Système National des Données de Santé (SNDS) avec le programme de Répertoire statistique des individus et des logements (Résil) et confié à la commission Démographie et questions sociales un examen complémentaire. Une [fiche descriptive](#) détaillée du projet avait été mise en ligne préalablement à la réunion du 20 novembre 2025 de cette commission.

Objectifs :

L'appariement de Résil et du SNDS a pour objectif d'améliorer et de fiabiliser les indicateurs publiés par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), en fournissant un socle commun pour le calcul des taux de recours et de non-recours à tout type de soin, ainsi que pour l'estimation des dépenses de santé moyennes. Résil apportera une population de référence, celle des résidents en France au 1^{er} janvier de l'année N (1^{er} millésime en 2025) au sens de l'Insee, dont la consommation de soins pourra être identifiée dans le SNDS. Les données de soins seront ainsi rapportées à une population cohérente avec celle de l'Insee, une méthode directe et transparente, rendant les statistiques plus robustes aux aléas de gestion du SNDS et aux chocs affectant la demande de soins, tels que ceux observés durant la crise sanitaire.

Contexte :

La Drees, qui calcule des taux de recours et des consommations moyennes à partir du SNDS dans de nombreuses productions, est confrontée à l'absence de consensus quant au choix d'une population de référence¹ dans cette source administrative.

Les travaux méthodologiques menés jusqu'à présent, tant à la Drees que dans le réseau des organismes publics produisant des statistiques sur le SNDS, n'ont pas permis de réconcilier les champs des résidents au sens de l'Insee et des consommateurs de soins. Cela constitue une difficulté récurrente pour établir des statistiques sur le champ sanitaire portant sur les résidents, à partir du SNDS. Cette difficulté est accrue pour des statistiques infranationales ou restreintes à certaines catégories de la population, qui font l'objet de demandes croissantes de la part des utilisateurs.

¹C'est-à-dire une population au périmètre clairement défini, sans double compte, et comparable d'une année sur l'autre, sur laquelle calculer des indicateurs de consommation de soins, et à laquelle les rapporter pour calculer des taux de recours ou de dépenses moyennes.

L'Insee s'apprête à proposer, à travers le programme Résil, une offre de service d'appariement fondée sur un référentiel de personnes estimées résidentes en France à la date du 1^{er} janvier. Cet univers de référence au 1^{er} janvier 2025, construit à partir de la consolidation de plusieurs sources administratives, serait disponible en mars 2026.

Place dans le dispositif statistique et concertation :

Ce projet est nouveau dans le format proposé, notamment parce qu'il repose sur un répertoire encore en cours de construction (Résil), qui doit aboutir à une population de référence 2025 à horizon mars 2026. Il s'inscrit dans la continuité d'une réflexion collective face à l'absence de consensus quant au choix d'une population de référence à laquelle rapporter les données de santé pour produire des statistiques sur l'état de santé et le recours aux soins de la population.

Ce projet s'inscrit dans le [cadre de référence](#) pour les appariements adopté lors du Bureau du Cnis du 4 juin 2025. Il entre dans la catégorie des projets spécifiques par son ampleur (ensemble de la population française) mais aussi par la nature des variables concernées (présence de variables représentatives de données de santé, qualifiées de sensibles par le RGPD). Un premier bilan des appariements effectués dans ce cadre de référence sera réalisé mi 2027 et présenté au Bureau du Cnis.

Utilisateurs, diffusion et calendrier :

La communauté scientifique devrait bénéficier de l'expertise que la Drees développera lors de la production de l'appariement et des travaux issus de son exploitation. Les enseignements tirés de ces travaux pourront être utilisés pour analyser la qualité du répertoire Résil, toujours en phase de consolidation.

La Drees garantira la transparence des résultats, au moyen de ses publications, et du partage, autant que possible, des programmes ayant servi à élaborer ses études, conformément à sa démarche d'open source.

L'objectif est d'aboutir au plus tard début 2027 à la mise à disposition d'un appariement expertisé pour espérer pouvoir produire des statistiques sur l'année 2028.

* * *

La commission Démographie et questions sociales a émis un avis d'opportunité favorable au regard de l'intérêt de l'appariement, mais aussi des précisions et garanties exposées par la Drees dans sa fiche descriptive.

Le Président du Cnis, après avoir examiné le compte-rendu de la commission Démographie et questions sociales et recueilli l'avis du Bureau à l'issue de sa réunion du 10 décembre 2025, émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'appariement pour une durée de trois ans.